

Règlement intérieur

Tenue vestimentaire

Les enfants doivent arriver en tenue de sport (short, survêtement...) et être munis de chaussures de rechange réservées aux salles du gymnase. Il est conseillé de ne pas emporter d'objets de valeur (MP3, téléphone portable, bijoux...). En cas de perte ou de vol, la Mairie de Meulan-en-Yvelines décline toute responsabilité.

Horaires

- Pour les 4/5 ans : de 10h à 11h
- Pour les 6/7 ans : de 13h30 à 14h45
- Pour les 8/10 ans : de 15h à 16h15

Nous vous demandons de respecter scrupuleusement les horaires d'arrivée et de départ.

Règles de vie

Pour permettre à chaque enfant de vivre au mieux les temps consacrés à la pratique du sport, il est important que chacun ait un comportement respectueux des règles de bonne conduite. Dans le cas contraire, l'équipe d'encadrement se réserve un droit d'exclusion temporaire, voire définitive.

Tarifs

Quotient	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus
< 5000	81,95 €	76,80 €	72,00 €
5000 ≤ QF < 8000	103,45 €	98,30 €	92,15 €
8000 ≤ QF < 12000	124,25 €	120,85 €	113,65 €
12000 ≤ QF < 18000	151,60 €	142,35 €	135,20 €
≥ 18000	173,05 €	164,90 €	156,70 €
Extérieur	318,50 € par enfant		

Renseignements et inscription

**Inscription en Mairie
à partir du 2 septembre 2026**

→ **Mairie de Meulan-en-Yvelines**
10, place Brigitte Gros
01 30 90 41 41

→ **Gymnase des Annonciades**
19, bis rue des Annonciades
78250 Meulan-en-Yvelines

DOCUMENTS À FOURNIR pour une inscription à l'École Municipale des Sports :

- la fiche d'inscription complétée et signée
- la fiche sanitaire de liaison 2026 complétée et signée
- une photocopie de votre avis d'impôt 2025 (sur les revenus de l'année 2024)
- un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) si l'enfant a une allergie alimentaire

SEPTEMBRE 2026 • JUIN 2027



LE SERVICE JEUNESSE ET SPORTS VOUS PROPOSE

L'École Municipale des Sports

de 4 à 10 ans



ACTIVITÉS AU GYMNASSE DES ANNONCIADES

19, bis rue des Annonciades • 78250 Meulan-en-Yvelines

Tél. : 01 30 22 05 64

INSCRIPTION EN MAIRIE

10, place Brigitte Gros

À PARTIR DU 2 SEPTEMBRE 2026

Ne pas jeter sur la voie publique

Planning 2026-2027 • Tous les mercredis, hors vacances scolaires

Pour les 4/5 ans de 10h à 11h

- Gymnastique 16/09 – 23/09 – 30/09 – 07/10
- Jeux d’opposition 14/10 – 04/11 – 18/11 – 25/11
- Jeux collectifs 02/12 – 09/12 – 16/12 – 06/01
- Jeux athlétiques 13/01 – 20/01 – 27/01 – 03/02
- Jeux traditionnels 24/02 – 03/03 – 10/03 – 17/03
- Activité cirque 24/03 – 31/03 - 21/04
- Escalade 28/04 – 05/05 – 12/05 – 19/05
- Jeux d’extérieur 26/05 – 02/06 – 09/06 – 16/06
- Olympiades 23/06

Pour les 6/7 ans de 13h30 à 14h45

- Athlétisme 16/09 – 23/09 – 30/09 – 07/10
- Jeux d’opposition 14/10 – 04/11 – 18/11 – 25/11
- Jeux collectifs 02/12 – 09/12 – 16/12 – 06/01
- Acrosport 13/01 – 20/01 – 27/01 – 03/02
- Tennis 24/02 – 03/03 – 10/03 – 17/03
- Gymnastique 24/03 – 31/03 - 21/04
- Escalade / Tir à l’arc 28/04 – 05/05 – 12/05 – 19/05
- Activités de pleine nature 26/05 – 02/06 – 09/06 – 16/06
- Olympiades 23/06

Pour les 8/10 ans de 15h à 16h15

- Gymnastique 16/09 – 23/09 – 30/09 – 07/10
- Athlétisme 14/10 – 04/11 – 18/11 – 25/11
- Acrosport 02/12 – 09/12 – 16/12 – 06/01
- Jeux collectifs 13/01 – 20/01 – 27/01 – 03/02
- Jeux d’opposition 24/02 – 03/03 – 10/03 – 17/03
- Jeux de raquettes 24/03 – 31/03 - 21/04
- Escalade / Tir à l’arc 28/04 – 05/05 – 12/05 – 19/05
- Activités de pleine nature 26/05 – 02/06 – 09/06 – 16/06
- Olympiades 23/06



À remplir par le sportif à la fin du cycle :

Entourer et commenter

Gymnastique



Pourquoi ?

Jeux d’opposition



Jeux collectifs



Jeux athlétiques



Jeux traditionnels



Tennis



Escalade



Activités de pleine nature



Jeux de raquettes



Tir à l’arc



Activité cirque



Acrosport



Jeux d’extérieur



Olympiades



Athlétisme

